

# DEC 23/2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 10 septembre 2013

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 10 septembre 2013

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virement de crédits** n° DEC 23/2013 à l'intérieur de la section III - Commission  
- Budget général pour l'exercice 2013





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 septembre 2013  
(OR. en)**

**13229/13**

**FIN 497**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne

Date de réception: 4 septembre 2013

Destinataire: Monsieur Algimantas RIMKUNAS, président du Conseil de l'Union européenne

---

Objet: Virement de crédits n° DEC 23/2013 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2013

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 23/2013.

---

p.j.: DEC 23/2013



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 02/09/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013  
SECTION III - COMMISSION TITRES 11, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 23/2013

---

EN EUROS

**ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE** - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés

CE	- 1 350 000
CP	- 1 350 000

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE** - 1103 Pêche internationale et droit de la mer

ARTICLE - 11 03 01 Accords internationaux en matière de pêche

CE	1 350 000
CP	1 350 000

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### **11 03 01 - Accords internationaux en matière de pêche**

### b) Données chiffrées à la date du 08/08/2013

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	29 010 000	28 674 039
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	29 010 000	28 674 039
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	28 574 994	26 418 976
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>435 006</b>	<b>2 255 063</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>1 785 006</b>	<b>3 605 063</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>1 350 000</b>	<b>1 350 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	4,65%	4,71%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 14 des Règles d'application (RAP) par rapport au crédits de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 08/08/2013	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

A l'issue des négociations avec les représentants de la République gabonaise, un nouveau protocole à l'accord de partenariat de pêche a été paraphé en date du 24 avril 2013. Le 27/06/2013, la Commission a adopté les propositions législatives découlant de cette négociation.

L'adoption de la décision d'application provisoire par le Conseil a eu lieu lors du Conseil du 22/7/2013. La signature du protocole qui suivra entraînera le début de l'application provisoire du nouveau protocole, selon les dispositions de l'article 14 du protocole négocié.

Par conséquent, il s'avère nécessaire de pouvoir disposer de la dotation budgétaire sur la ligne opérationnelle 11 03 01, afin de pouvoir effectuer les engagements et les paiements découlant de la base légale citée ci-dessus, pour un montant d'EUR 1 350 000, pour l'année 2013.

## II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

**40 02 41 - Crédits dissociés**

b) Données chiffrées à la date du 09/08/2013

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	278 891 985	188 563 836
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-147 191 985	-63 456 639
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	131 700 000	125 107 197
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>131 700 000</b>	<b>125 107 197</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 350 000</b>	<b>1 350 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,48%	0,72%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 14 des Règles d'application (RAP) par rapport au crédits de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 09/08/2013	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les soldes des crédits d'engagement et de paiement actuellement disponibles sur la ligne de réserve sont suffisants pour couvrir le renforcement de la ligne opérationnelle.